

Cette technique prometteuse permettrait de solutionner l'élimination de ce sous-produit parfois considéré comme un polluant.

Après un repas servi au chalet par l'association « Les Saveurs du Jura vaudois », les participants se sont déplacés jusqu'à l'alpage de La Jaïque, situé en France, juste derrière la frontière. Cet estivage est géré par un propriétaire suisse. L'objectif principal de cette incursion sur sol français était de découvrir d'une part un estivage français et d'autre part les mesures appliquées dans l'UE pour maintenir les espaces agricoles touchés par une certaine déprise; les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) sont des aides à l'investissement et à la surface.

Cette journée, suivie à la grande satisfaction du comité d'organisation par plus de 100 personnes, dont une part provenait d'autres cantons (Valais - Fribourg - Grisons) a permis des échanges intéressants. Une participation plus importante des amodiataires jurassiens aurait été appréciée.

La seconde journée, a permis aux participants d'apprécier ce que comporte un plan de gestion d'alpage.

Rassemblées tout d'abord pour un exposé à l'Hôtel du Marchairuz, les personnes présentes se sont rendues pour le reste de la journée sur l'alpage des Trois Chalets (commune de Le Vaud), dans la combe des Amburnex.



Jean-Bruno Wettstein présente un étang d'accumulation d'eau de pluie qui alimente plusieurs bassins d'abreuvement sur l'alpage des Trois Chalets.

Après la présentation de l'alpage et un repas servi sous la cantine montée à cet effet, les participants ont pu apprécier quelques aspects pratiques faisant partie d'un aménagement d'alpage. Les trois ateliers ont traité d'aspects paysagers (pâturages boisés, murs de pierres sèches), et de sujets plus techniques (approvisionnement en eau, équipements de traite).



Les pâturages boisés sont typiques du paysage du Jura. Leur gestion doit être bien réfléchi. L'inspecteur des forêts Eric Treboux explique les enjeux et les travaux effectués sur l'alpage des Trois Chalets.

Cette seconde journée, ouverte aux propriétaires d'alpages et en particulier aux communes détentrices d'estivages, ainsi qu'à un public non-agricole, n'a rassemblé qu'une trentaine de participants. Malgré une publicité importante et le caractère festif et convivial de cette journée (musique folklorique, repas à l'alpage), le public visé n'a pas répondu à l'invitation.

Le financement relativement important a pu être assuré grâce aux deux sociétés organisatrices (Prométerre et SVEA), à Gest'Alpe et aux nombreux dons d'autres organisations, communes et entreprises. Le comité d'organisation va bientôt prendre une décision quant à la mise sur pied d'une seconde manifestation jurassienne en 2004.

Guy Reymond 

Président de l'organisation

Gest'Alpe INFO

Coédition : Prométerre et Service de l'agriculture

Edito

UN NOUVEAU VISAGE POUR GEST'ALPE INFO

Déjà cinq ans! L'occasion est belle pour le changement. Ce 11e numéro d'information officielle du secrétariat Gest'Alpe vous est envoyé sous une forme qui, nous en sommes convaincus, suscitera votre curiosité et vous donnera l'envie de le lire jusqu'au bout, voire même de le conserver.

La présentation change afin de rendre le contenu plus agréable à lire et les pré-

cieuses informations qui s'y trouvent, plus faciles à retenir.

Ce bulletin reste le moyen idéal d'information sur l'actualité liée à l'exploitation des estivages. Cela va des aspects législatifs et techniques diffusés par le groupe de travail Gest'Alpe et ses membres, des programmes de formation continue et de l'agenda des manifestations, le tout lié à l'exploitation des estivages.

Nous vous en souhaitons bonne réception et bonne lecture.

J.-F. Dupertuis 

Agenda

EN SUISSE

23 janvier 2003

Cours sur inscription :

Les accords bilatéraux et la main d'œuvre agricole.

Yverdon, magasin Landi, Av. des Sports 48, 1^{er} étage, 13h⁰⁰.

Inscription obligatoire (jusqu'au 15.01.2003): Prométerre, Office de conseil agricole, Av. des Sports 48, 1400 Yverdon les Bains, tél.: 024 423 44 88.

27 février 2003

Journée technique d'hiver de la Société Vaudoise d'Économie Alpestre SVEA. Ecole d'agriculture de Grange-Verney, Moudon.

17/18 octobre 2003

Le deuxième Salon des Alpes se déroulera les vendredi 17 et samedi 18 octobre 2003 aux Diablerets.

MANIFESTATION À L'ETRANGER

25, 26 et 27 avril 2003

Les Journées de l'Alpage de Megève concernent tout particulièrement les agriculteurs et alpagistes de tous les massifs européens, les élus des collectivités territoriales, les techniciens et les spécialistes de l'aménagement du territoire... mais aussi le grand public. Megève, Haute Savoie, France (www.echoalp.com/evenements/evenement1.php).

D'autres activités et manifestations dans le cadre des groupes de vulgarisations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité.

Pour tout renseignement adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat

Gest'Alpe, Michael Brühlmann
Av. des Sports 48 - 1400 Yverdon
Tél.: 024 423 44 89 - Fax: 024 423 44 90
e-mail: m.bruehlmann@prometerre.ch

FERMAGES DES ALPAGES VAUDOIS DÈS 2003

Le Grand Conseil du Canton de Vaud a adopté le 17 septembre 2002 une modification de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LVBFA), telle que publiée le 4 octobre 2002 dans la F.A.O.

Hausse des fermages licites maximum.

Ce changement législatif permettra dès 2003 une hausse des fermages licites maximum et ainsi une compensation financière partielle de la suppression de la possibilité de convenir d'une rétrocession d'une partie des contributions d'estivage en faveur des propriétaires d'alpages.

Il n'est pas possible d'indiquer un pourcentage de hausse unique, chaque cas devant être traité individuellement. Le calcul du nouveau fermage licite nécessite en règle générale une expertise locale, effectuée par un expert en estimation de la valeur de rendement agricole qu'il appartient en général au bailleur de mandater, s'agissant d'une augmentation. On peut estimer que la hausse possible se situe en moyenne dans une fourchette de 15 à 30 %. Une telle hausse ne suffira toutefois pas à compenser totalement l'abandon de la rétrocession d'un quart des contributions d'estivage. Par ailleurs il reste naturellement possible de convenir entre bailleur et locataire d'un montant de fermage qui est en dessous du montant maximal licite ou de prévoir une rétribution séparée des frais accessoires au bail, tels que mise en place de clôtures, fourniture spéciale d'eau, etc.



Harmonisation de la charge en PN.

Pour le calcul du fermage licite maximal, la modification de la loi prévoit désormais l'utilisation de la charge usuelle, calculée pour les contributions d'estivage et figurant sur les permis d'alpage. Cette harmonisation devrait à terme faire disparaître les ports d'alpage contractuels qui entrent en contradiction avec certaines dispositions de droit public (charge maximale, fermage maximum, p.ex.). Il en résultera le plus souvent une diminution du nombre de PN des alpages par rapport à une ancienne estimation ou du port du bail, particulièrement de ceux qui estivent du jeune bétail (coefficients UGB plus petits et baisse réelle de la charge moyenne au cours des dernières années).

Démarche.

Cas échéant, il appartient au bailleur de notifier formellement une augmentation du fermage pour 2003 en communiquant un avis écrit qui doit parvenir au fermier au plus tard avant le début de l'année de bail suivante (par ex., pour un bail qui commence le 1er mai, donc au plus tard le 30 avril).

Comme jusqu'à présent, les baux à ferme pour les alpages seront conclus pour une durée minimale de 6 ans et les fermages doivent être approuvés par la Commission d'affermage, Jordils 1, 1000 Lausanne 6.

Pour tous renseignements:
Service de l'agriculture - Bureau de l'économie rurale - M. Ch. Aeberhard
Tél. 021/316.62.43.

ASSAINISSEMENT DE SURFACE PE ET APP SUR LES ALPAGES EN 2003

Les pneumonies porcines contagieuses, connues sous l'appellation de PE (= pneumonie enzootique) et d'APP (= actinobacilliose ou, auparavant hémophilose), représentent un très grand problème pour la production porcine et occasionnent de lourdes pertes financières. Malgré de grands efforts d'assainissement effectués par le Service sanitaire porcin (SSP), nous sommes toujours confrontés à des problèmes de réinfections dans les exploitations assainies. Bon nombre d'exploitations d'engraissement sont toujours infectées par la PE et l'APP.

Aujourd'hui, il est établi que ces pneumonies peuvent aussi se transmettre par voie aérogène (par l'air). C'est pourquoi, il est nécessaire d'entreprendre un assainissement de surface pour franchir

un pas décisif dans la lutte contre ces pneumonies contagieuses.

La mise en place de zones d'assainissement a débuté en 2000 dans le canton de Vaud. L'objectif est d'assainir tout le canton de Vaud jusqu'en 2003 et, par étapes, tout le territoire national jusqu'en 2004.

En conséquence, seuls les porcins provenant d'exploitations SSP A, SSP B ou assainies peuvent être conduits à l'alpage pour la saison 2003.

Dès l'entrée en vigueur de la révision de l'ordonnance sur les épizooties, soit le 1er janvier 2003, les signes de maladie pulmonaire comme la toux devront être annoncés sans délai au Vétérinaire cantonal et au SSP.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous informer auprès du : Service vétérinaire, à Lausanne, Tél. 021/316.38.70.

JOURNÉES DES ALPAGES DU JURA VAUDOIS

- le programme attrayant de la manifestation aurait mérité une fréquentation plus importante -

«Un espace à gérer» tel était le thème choisi pour la première édition des Journées des alpages du Jura vaudois, qui s'est déroulée les 6 et 7 septembre à la Vallée de Joux.

La première journée était prioritairement destinée aux exploitants d'alpages, en regard des sujets traités. Après un exposé en salle du SAB (Groupement suisse pour les régions de montagne), la jour-

née s'est déroulée sur des estivages, tout d'abord aux Grands Plats de Bise (Commune du Chenit), où les participants ont été informés du fonctionnement de l'estivage. Un intérêt particulier a été porté à l'essai de compostage du petit-lait, opéré depuis cette année sur cet alpage, et piloté entre autre par le SESA et la Compostière de la Coulette.



Installation de compostage du petit-lait aux Grands Plats de Bise. Elle permet d'en traiter 2000 litres/jour.